

9 NOV. 1992 Mazars Duparc et Associés

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 31 AOUT 1992**

L'an mil neuf cent quatre vingt douze,
le lundi trente et un août,

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, les membres du conseil de surveillance de la société anonyme **MAZARS DUPARC & ASSOCIES**, au capital de 2.100.000 francs, divisé en 21.000 actions de cent francs chacune, se sont réunis au siège social, 4 avenue Galliéni à Mont-Saint-Aignan, sur con-vocation de leur président.

Sont présents :

- monsieur Jean-Louis Breton
- monsieur Patrick de Cambourg représentant permanent du Cabinet Robert Mazars
- monsieur Claude Duparc
- monsieur José Marette
- monsieur Robert Mazars représenté par monsieur José Marette

Assistent également à la réunion :

- * membres du directoire :
 - monsieur Michel Asse
 - monsieur Daniel Dumesnil,
- * membre du comité d'entreprise :
 - monsieur Pascal Chavoutier

Monsieur Claude Duparc en sa qualité de président du conseil de surveillance, préside la réunion. Il constate que le conseil réunit la présence effective de tous les conseillers et que, par conséquent, il peut valablement délibérer.

Il rappelle à ses collègues que la dernière réunion du conseil s'est tenue le 15 juillet 1992 et qu'il convient d'en approuver et signer le procès-verbal.

Puis, monsieur le président rappelle l'ordre du jour : nomination d'un directeur général.

Mazars Duparc et Associés

Après en avoir délibéré, le conseil de surveillance, à l'unanimité, nomme en qualité de directeur général, monsieur **Daniel Dumesnil**, demeurant 39 rue Gabriel Péri au Havre.

*

*

*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

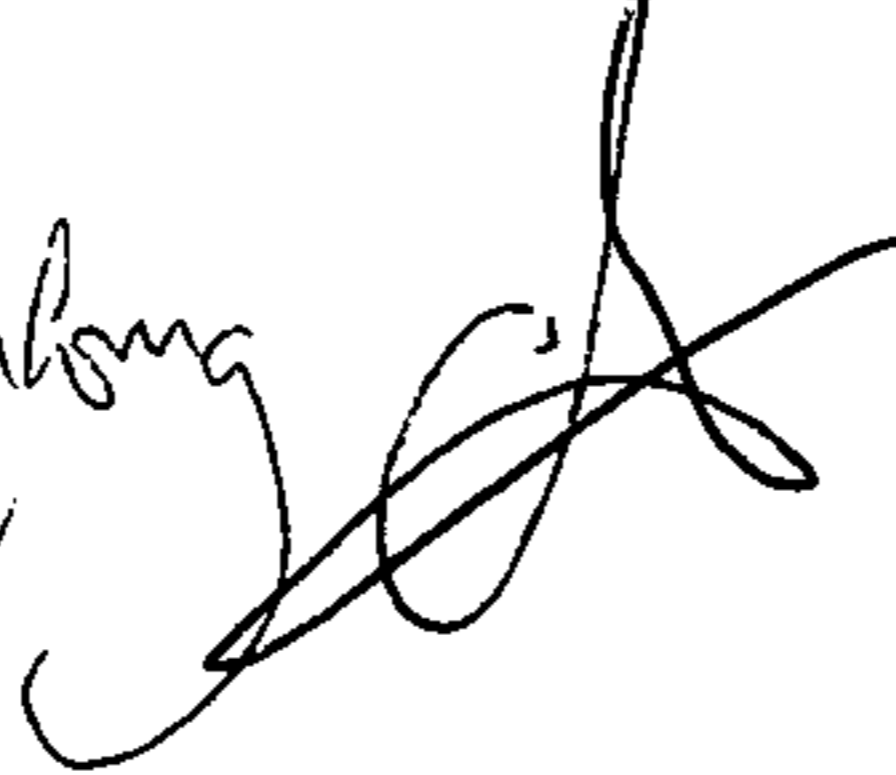
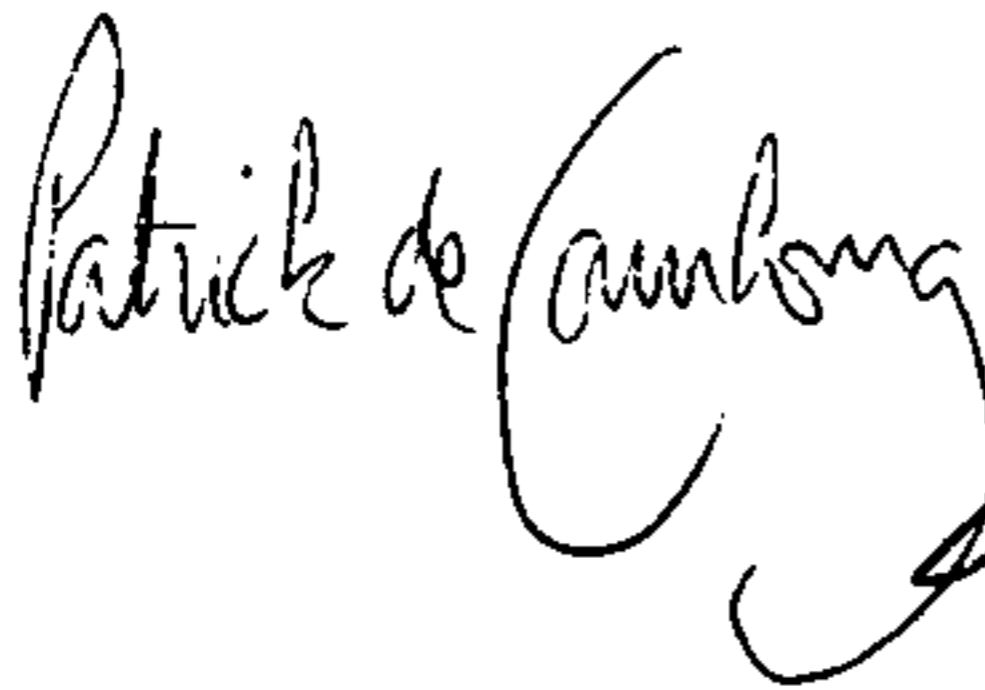
Il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres présents.

P. de Cambourg

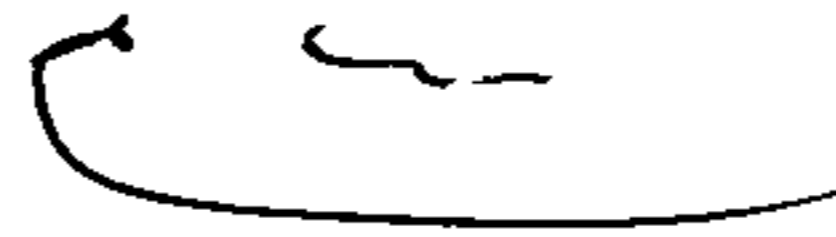
C. Duparc

J. Murette

J.L. Breton



Come en face copie



le 12/10/2012

Président du Tribunal

9 NOV. 1992

Mazars

89 B 99

Mazars Duparc et Associés

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
EN DATE DU 31 AOUT 1992**

L'an mil neuf cent quatre vingt douze,
le lundi trente et un août à dix huit heures,

Les actionnaires de la société anonyme **MAZARS DUPARC & ASSOCIES**, au capital de 2.100.000 francs, divisé en 21.000 actions de 100 francs chacune, dont le siège social est à Mont-Saint-Aignan, 4 avenue Galliéni, se sont réunis en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, sur convocation faite par le directoire.

Il a été dressé une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, et qui a été signée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

L'assemblée est présidée par monsieur Claude Duparc, en sa qualité de président du conseil de surveillance ; messieurs *Olivier Le Batre* et *Daniel Dumel*, acceptant cette fonction, sont nommés scrutateurs. Monsieur *Jean-Guy Lecouteux* est désigné comme secrétaire.

Monsieur Eric Masurel, représentant la Secno, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

A 3089

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence certifiée exacte,
- la copie des lettres de convocation,
- le texte des résolutions proposées,
- la liste des administrateurs.

Puis monsieur le président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. constatation des démissions de messieurs Bruno Renaut, membre du conseil de surveillance - Olivier Le Bertre, Jean-Louis Breton et Jacques Saint-Martin, membres du directoire,
2. nomination d'un nouveau membre du conseil de surveillance,
3. questions diverses.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de messieurs Olivier Le Bertre, Jean-Louis Breton et Jacques Saint-Martin de leur mandat de membres du directoire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale enregistre la démission à compter de ce jour de monsieur Bruno Renaut, membre du conseil de surveillance, et décide de nommer monsieur **Jean-Louis Breton**, demeurant au Havre, 1 rue Jean-Baptiste Eyries, en qualité de conseiller-surveillant, pour une durée de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 1997.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Louis Breton, présent à l'assemblée, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est pas titulaire de plus de huit mandats d'administrateur et qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires donne pouvoir au porteur du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*

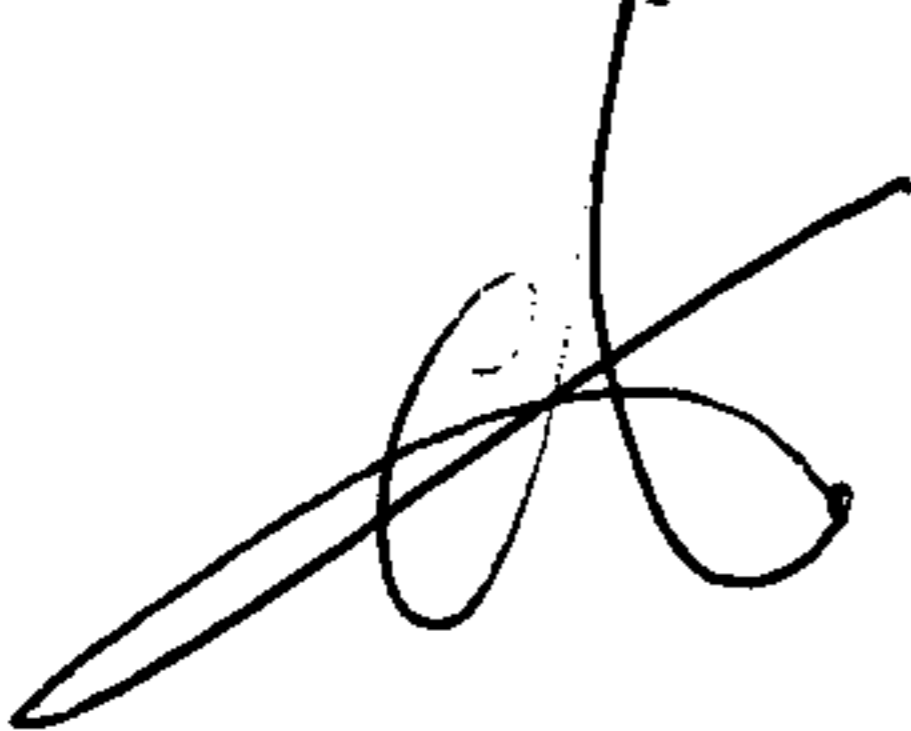
*

*

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président



les scrutateurs



le secrétaire



Comme certifié au verso



Mars 1892

Président du Directeur